

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 septembre 2016

Le maire dresse le bilan des dossiers réalisés, conformément aux engagements pris en 2014 et donne les orientations pour les trois prochaines années.

Le conseil municipal félicite l'ensemble des personnes intervenant dans le fleurissement du village pour la beauté des massifs ; de nombreux messages dans ce sens ont été reçus.

Communication sur le dossier Ad'Ap accepté par les services de l'Etat

Le conseil municipal est informé que le dossier de demande d'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) a été accepté par la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, sur 6 années. Les travaux devront être achevés avant le 9 janvier 2022. La demande de délai supplémentaire concernant la salle des fêtes a également été acceptée. Une demande d'autorisation devra être déposée avant le démarrage des travaux et un bilan devra être établi en août 2017, en avril 2019 et avant le 9 mars 2022.

Acceptation d'un devis pour l'automatisation du portail de l'entrée principale du bâtiment école-bibliothèque

Dans le cadre des travaux d'accessibilité du bâtiment de l'école, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise GALLET de Confrançon pour la pose d'un interphone vidéo au portail pour un montant HT de 1 832,00 € HT. Un fourreau devra être passé dans la cour.

Communication sur la procédure engagée pour le non-respect du code de l'urbanisme par le pétitionnaire titulaire de la demande DP00114016D0008

Une déclaration préalable a été accordée le 28 juin pour la restauration d'un bâtiment d'habitation avec création d'ouvertures et démolition de la partie garage au nord, sur la parcelle cadastrée section D n°832 sise impasse des Plattières, classée en zone Na du PLU.

Il a été constaté que le bâtiment a été entièrement démoli. Un procès-verbal d'infraction a été dressé pour non-respect de la déclaration préalable et du règlement du PLU.

Le pétitionnaire peut présenter ses éventuelles observations avant le 7 septembre. Passé ce délai, un arrêté d'interruption de travaux sera pris.

D'autres procédures pourraient être lancées concernant des dossiers d'urbanisme en cours.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la décision prise le 25 juillet de ne pas exercer le droit de préemption sur la vente d'une maison d'habitation sise route du Village sur une parcelle cadastrée section ZH n°163 d'une superficie de 1 301 m².

Décision sur l'engagement de modifications mineures du PLU en zone 1AU à mettre en concordance avec les orientations d'aménagement

Suite au projet d'aménagement en cours route de Confrançon, le conseil municipal décide de prévoir une sortie sur la RD 45 face à l'impasse Le Catton avec bouclage sur la voie communale route des Brouilles et de modifier les orientations d'aménagement.

Le maire est autorisé à lancer la modification du PLU.

Communication sur les travaux en cours

Eglise : l'enduit des façades du clocher a été supprimé au profit des pierres apparentes, conformément à la majorité des réponses au mail envoyé, la réception des travaux est prévue début octobre.

Vestiaires du terrain de sports : l'isolation et le carrelage sont terminés, les sanitaires fonctionnent. Reste à poser 3 ferme-portes automatiques, 1 arrêt de porte et divers éclairages.

Assainissement : les bassins sont curés, environ 900 m3 de boues ont été évacués, comme prévu au marché. Le chantier a débuté le 5 septembre pour 16 semaines, la fin des travaux est programmée fin novembre-début décembre. La clôture de la lagune de Chérinal est posée ainsi que les rampes en inox, reste le dégrilleur.

Ecole : l'enduit de la façade a été repris ainsi que le scellement des piquets de clôture.

Affaires scolaires

Le maire rappelle qu'aucune dérogation de scolarisation dans d'autres communes n'est accordée, tous les services nécessaires existants.

Mr LUCIANI, adjoint chargé des affaires scolaires, dresse le bilan de la rentrée scolaire. Cette année, les 3 classes sont à niveau unique. Mme SINARDET est directrice et est en charge des CE2, Mme PERREAL des CM1 et Mme MAYET des CM2. L'effectif sur le RPI est de 208 élèves, 129 à Confrançon et 79 à Curtafond. Pour les Temps d'Activités Périscolaires sur Curtafond, 5 groupes sont constitués le vendredi de 13h40 à 14h40, avec pour activités au 1^{er} trimestre : création en tissus, jeux d'opposition, création de jeux vidéo, arts appliqués, théâtre.

Le conseil municipal est informé :

- du permis de construire déposé :
 - le 29 juillet par ORANGE pour la modification d'un relais au lieu-dit « La Chevinière »
 - le 2 septembre par Mr Kévin HALLONET pour la modification d'ouvertures sur un bâtiment existant route du Village
 - le 6 septembre par Mr Steve SAPET pour la construction d'une maison d'habitation, impasse des Plattières
- de la déclaration préalable déposée :
 - le 2 septembre par Mr et Mme Jean-Paul BOUSCH pour la construction d'une piscine, chemin de l'Etang Gayand
 - le 6 septembre par Mr et Mme Jean-Bernard GIGAN pour la modification d'une ouverture et la construction d'un abri non clos, route de Planchemelle.

Le conseil municipal décide d'organiser une visite des travaux en cours (lagune du Village, église et terrain de sports) le samedi 1^{er} octobre de 9h00 à 12h00.